



# Les services de l'État en Côte-d'Or

## La sécheresse s'aggrave en Côte-d'Or

Article créé le 24/09/2018 Mis à jour le 24/09/2018



## La situation de sécheresse s'aggrave en Côte-d'Or : renforcement des mesures à compter du 24 septembre 2018

L'été 2018 aura été très chaud et sec dans notre département. Dès le 19 juillet, cette situation a amené les services de l'État à prendre des mesures de restriction d'usage de l'eau. Ces mesures ont été adaptées tout au long de l'été au fil de la baisse du niveau des cours d'eau.

À ce jour, l'absence de pluie durablement installée prolonge et renforce encore la situation de sécheresse observée dans le département.

Dans ce contexte, les services de l'État ont réuni, le 20 septembre 2018, la cellule départementale de veille pour la sécheresse composée notamment de représentants des collectivités, des chambres consulaires, de la profession agricole, de la fédération de pêche et des commissions locales de l'eau.

Le suivi hydrologique, réalisé en continu par les services de l'État, a ainsi confirmé une nouvelle aggravation de la situation qui se traduit par le franchissement des seuils d'alerte sur 17 des 18 bassins versants du département.

La situation est la suivante :

seuil d'alerte : Bèze-Albane, Biètré, Bouzaise-Rhoin-Meuzin, Ouche amont, Vingeanne, Vouge,  
seuil d'alerte renforcée : Armançon, Laigne, Ouche aval, Saône, Serein, Tille amont,  
seuil de crise : Arroux, Dheune, Ource, Seine, Tille aval,

Dans ce contexte, le Préfet a signé un arrêté préfectoral de constat de franchissement de seuil le 21 septembre 2018 : [Consulter l'Arrêté Préfectoral n° 756 du 21 septembre 2018](#) (format pdf - 201.5 ko - 24/09/2018) Cet arrêté constate une dégradation généralisée sur le département et tout particulièrement sur 7 bassins versants par rapport à la situation prise en compte au sein de l'arrêté préfectoral du 23 août précédent : Les bassins de la Vingeanne, de la Vouge et de la Bouzaise franchissent le seuil d'alerte, l'Ouche aval le seuil d'alerte renforcé tandis que les bassins de la Seine, de l'Ource et de la Tille aval franchissent le seuil de crise.

Carte des sous-bassins versants : [cliquer sur ce lien pour consulter la carte du 21 septembre 2018](#) (format pdf - 1 Mo - 24/09/2018)

Si vous désirez savoir dans quel sous-bassin versant votre commune se situe, cliquez sur le lien suivant : [Vous pouvez consulter la carte pour connaître le bassin versant dont dépend votre commune](#)

(format pdf - 2.2 Mo - 27/08/2018)

**Outre le renforcement des mesures dites particulières sur 17 bassins versants, les mesures de restrictions générales déjà en vigueur continuent de s'appliquer aux particuliers et aux collectivités sur l'ensemble du département.**

Sur ces bassins, des mesures de restriction d'usage pour les activités agricoles, industrielles ou les golfs sont donc mises en place et renforcées dans les bassins en alerte renforcée et en crise. Elles sont disponibles à partir de ce lien (format pdf - 109.4 ko - 08/08/2018)

Même si l'été s'achève, la situation impose un maintien de la mobilisation collective pour économiser la ressource en eau. Aussi, les mesures de restrictions générales qui intéressent principalement les particuliers et les collectivités sont maintenues en place sur l'ensemble du département.

Les principales mesures à appliquer par les particuliers, associations et collectivités sont :  
L'interdiction d'arroser les pelouses, espaces verts publics ou privés ; de laver les allées, terrasses, toitures, voiries, trottoirs, et les véhicules en dehors des stations de lavage.

L'arrosage des jardins potagers, ainsi que pour les bassins en secteur d'alerte des massifs fleuris et terrains de sport reste autorisé de 19 h 00 à 10 h 00. Elles sont disponibles à partir de ce lien (format pdf - 75.2 ko - 13/08/2018)

**L'objectif de ces mesures est de limiter les consommations non indispensables afin de préserver la ressource en eau et particulièrement les débits des cours d'eau**

**A lire aussi :**

- > [La sécheresse se poursuit et s'accroît en Côte-d'Or - 27/08/2018](#)  
2018 - Secheresse
- > [Déclenchement du niveau 3 "Alerte canicule" du plan national canicule - 25/07/2018](#)  
2018 - Secheresse
- > [Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle : Arnay-le-Duc reçoit un avis défavorable - 12/07/2017](#)  
2017 - Secheresse
- > [Sécheresse : malgré les averses de ces derniers jours, la situation de sécheresse s'est aggravée - 30/06/2017](#)  
2017 - Secheresse
- > [Sécheresse : des mesures de restriction des usages de l'eau applicables à compter du 26 juin 2017 - 23/06/2017](#)  
2017 - Secheresse
- > [Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle : Saulon-la-Chapelle reçoit un avis défavorable - 06/03/2017](#)  
2017 - Secheresse
- > [L'arrêté cadre du 29 juin 2015 - 15/07/2010](#)  
Episodes de sécheresse - Secheresse